

INITIATIVE CHABLAIS

SIEGE SOCIAL :
89, CHEMIN DE LA BALLASTIÈRE
ZI VONGY
74200 THONON LES BAINS

RCS 419167937

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024

AUDIT EUREX

Société de
Commissaires aux
Comptes inscrite sur
la liste nationale des
Commissaires aux
Comptes rattachée à la
CRCC Dauphiné Savoie

INITIATIVE CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL :
89, CHEMIN DE LA BALLASTIÈRE
ZI VONGY
74200 THONON LES BAINS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE DU 1ER JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 AVRIL 2025

AUDIT EUREX

SARL au capital de 8.000 euros - Siren n° 433 396 496 00021 RC Thonon - TVA FR 45 433 396 496 - Code Naf 6920 Z
Siège Social : Technosite Altéa - 196 rue Georges Charpak - 74100 Juvigny
Tél : 04 26 69 75 87 - E.mail : audit.annemasse@eurex.fr - www.eurex.fr

Bureau secondaire : 3 rue du Champ de la Vigne - CS 40074 - 74603 Seynod Cedex - Tél : 04 50 69 79 79

INITIATIVE CHABLAIS

Association

SIEGE SOCIAL : 89, CHEMIN DE LA BALLASTIÈRE
ZI VONGY
74200 THONON LES BAINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

À l'assemblée générale de la l'association INITIATIVE CHABLAIS.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE CHABLAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

AUDIT EUREX SARL

Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes
Rattaché à la CRCC
Rhône-Alpes-Auvergne
Région Auvergne-Rhône-Alpes

Association INITIATIVE CHABLAIS

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Notes sur le bilan » figurant en pages 22 à 24 de l'annexe des comptes annuels, expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations financières, ainsi que les modalités relatives à leur dépréciation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations financières, et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe susmentionnée fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Juvigny, le 02/04/2025

P/SARL AUDIT EUREX,

Guillaume BELIN

Associé

Commissaire aux comptes

AUDIT EUREX SARL
Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes
Rattaché à la CROC
Dauphiné-Savoie

ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Bilan**

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Prêts	893 507	13 302	880 206	748 510
Total I	893 507	13 302	880 206	748 510
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Autres créances	99 671		99 671	98 062
Divers				
Disponibilités	302 280		302 280	343 594
Total II	401 950		401 950	441 655
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 295 458	13 302	1 282 156	1 190 165

AUDIT EUREX SARL

Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes
Rattaché à la CRCC
Dauphiné-Savoie

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	827 792	812 050
Autres fonds propres sans droit de reprise	827 792	812 050
Fonds propres avec droit de reprise	301 565	253 934
Autres fonds propres avec droit de reprise	301 565	253 934
Réserves		
Report à nouveau	126 682	122 491
Excédent ou déficit de l'exercice	8 851	-5 752
Situation nette (sous-total)	1 264 890	1 182 722
Total I	1 264 890	1 182 722
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Total II		
PROVISIONS		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 452	3 998
Dettes fiscales et sociales	656	255
Autres dettes	3 977	3 189
Produits constatés d'avance	9 181	
Total IV	17 266	7 443
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 282 156	1 190 165

AUDIT EUREX SARL

Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes
Rattaché à la CRCC
Dauphiné-Savoie

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	10 080	10,22	10 000	11,33	80	0,80
Ventes de biens et de services						
Produits de tiers financeurs	88 554		78 283		10 270	13,12
Concours publics et subventions d'exploita	74 457	75,49	67 736	76,73	6 720	9,92
Ressources liées à la générosité du public	14 097	14,29	10 547	11,95	3 550	33,66
Total I	98 634	100,00	88 283	100,00	10 350	11,72
CHARGES D'EXPLOITATION						
Autres achats et charges externes	91 528	92,80	86 353	97,81	5 176	5,99
Salaires et traitements	1 269	1,29			1 269	
Autres charges	7	0,01	26	0,03	-18	-71,31
Total II	92 804	94,09	86 378	97,84	6 426	7,44
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	5 830	5,91	1 905	2,16	3 925	206,01
PRODUITS FINANCIERS						
Autres intérêts et produits assimilés	5 255	5,33	2 541	2,88	2 714	106,81
Repr./ provisions, dépréciations et transfer	11 758	11,92	2 831	3,21	8 927	315,30
Total III	17 013	17,25	5 372	6,09	11 641	216,69
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amort., aux dépréciations et	5 595	5,67	8 059	9,13	-2 464	-30,57
Intérêts et charges assilées	7 741	7,85	4 716	5,34	3 025	64,15
Total IV	13 336	13,52	12 775	14,47	561	4,39
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	3 677	3,73	-7 402	-8,38	11 080	-149,68
3. RESULTAT COURANT avant imp	9 507	9,64	-5 497	-6,23	15 004	-272,93
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Total V						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Total VI						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	656	0,67	255	0,29	401	157,25
Total des produits (I + III + V)	115 647	117,25	93 656	106,09	21 992	23,48
Total des charges ((II + IV + VI + VII)	106 796	108,28	99 408	112,60	7 388	7,43
EXCEDENT OU DEFICIT	8 851	8,97	-5 752	-6,52	14 603	-253,86
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES E						
Prestations en nature	15 475		16 539		-1 063	-6,43
Bénévolat	58 743		51 374		7 369	14,34
TOTAL	74 218		67 912		6 306	9,28
CHARGES DES CONTRIBUTIONS						
Mise à disposition gratuite	5 591		9 773		-4 182	-42,79
Prestations en nature	9 884		6 766		3 119	46,10
Personnel bénévole	58 743		51 374		7 369	14,34
TOTAL	74 218		67 912		6 306	9,28

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Règles et méthodes comptables**

Désignation de l'association : INITIATIVE CHABLAIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 1 282 156 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 8 851 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/04/2025 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Notre association Initiative Chablais est l'une des 206 associations locales Initiative réparties sur tout le territoire métropolitain et ultramarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au cœur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs/repreneurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs - notamment bancaires - de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Le **Charte d'éthique**, le référentiel «*Initiative France*», un système de qualification
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de coordination nationale
- Le projet stratégique du réseau pour la période 2022-2025

Le dispositif principal est le prêt d'honneur Initiative Chablais, prêt personnel accordé au créateur ou repreneur pour un montant maximum de 25 000 € (ce montant a été augmenté par décision du Conseil d'administration de mai 2021) remboursable entre 1 et 7 ans.

Le prêt d'honneur Initiative peut être cumulé avec le prêt "Start Up & Go" pour les projets innovants (sur des fonds régionaux), et depuis 2021 avec le prêt d'honneur création/reprise BPI (sur des fonds BPI).

Initiative Chablais peut également mobiliser le prêt d'honneur solidaire BPI soit en complément, soit en prêt seul, et depuis 2021, le prêt d'honneur Renfort BPI pour les anciens lauréats qui auraient un besoin de trésorerie ou de croissance.

Concrètement, sur l'exercice 2024, notre association locale a étudié 198 dossiers, présenté au Comité d'agrément 56 projets dont 45 ont été validés correspondant à 48 prêts personnels accordés après 2 projets abandonnés malgré une décision favorable.

L'association participe également régulièrement à des salons, ateliers, événements pour promouvoir ses activités.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les principes comptables ont été appliqués avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Règles et méthodes comptables

base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Application des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France à la suite de l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur accordés par l'association sont enregistrées dans des comptes d'apports avec ou sans droit de reprise ou d'emprunts selon les obligations conventionnelles.

Les pertes et dépréciations constatées lors de l'exercice précédent sur les prêts d'honneur ont fait l'objet d'une décision de l'Assemblée Générale annuelle et doivent être imputées pour un montant équivalent des dépréciations et pertes de l'actif immobilisé au niveau des apports et emprunts qui les ont financés, dans des comptes spécifiques, apparaissant en négatif des postes du bilan passif. Les pertes et dépréciations sont réparties au pourcentage du poids des apports avec ou sans droit de reprise ou emprunts sur le total des ressources de fonds de prêts disponibles par type de prêts.

A compter de l'exercice 2023, les provisions et pertes sur apports avec droit de reprise ont été réparties par financeur en recalculant l'historique depuis la création de l'association Initiative Chablais. Cette répartition a été approuvée lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



ASS INITIATIVE CHABLAIS

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Absence de transaction, réalisée avec des contreparties, non habituelle et non conclue à des conditions normales.



ASS INITIATIVE CHABLAIS**Notes sur le bilan**

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	767 975	358 950	233 417	893 507
Total	767 975	358 950	233 417	893 507
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	19 465	5 595	11 758	13 302
Total	19 465	5 595	11 758	13 302
ACTIF NET				880 206



ASS INITIATIVE CHABLAIS

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

46 nouveaux prêts ont été débloqués en 2024 pour un montant global de 358 950 € dont 60 550 € engagés en 2023 et 298 400 € engagés en 2024.

5 prêts ont été considérés en 2024 comme irrécouvrables pour une somme nette de garantie de 7 741 € (6 prêts pour 4 716 € en 2023). Parmi cette somme figure une garantie en attente de remboursement de BPI n'ayant jamais été perçue malgré des relances pour 875 €.

Répartition de l'en-cours de prêts par nature au 31 décembre 2024 :

- Prêts d'honneur création : 384 906 € pour 84 prêts (269 762 € pour 85 prêts en 2023)
- Prêts d'honneur reprise : 494 095 € pour 106 prêts (477 868 € pour 92 prêts en 2023)
- Prêts d'honneur croissance : 14 506 € pour 4 prêts (20 345 € pour 4 prêts en 2023)
- Total : 893 507 € pour 194 prêts (767 975 € pour 181 prêts en 2023)

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 993 178 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	893 507	221 336	672 171
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	99 671	99 671	
Charges constatées d'avance			
Total	993 178	321 007	672 171
Prêts accordés en cours d'exercice	358 950		
Prêts récupérés en cours d'exercice	225 676		

Le montant des prêts à l'actif du bilan se décompose ainsi selon les échéances :

- Création : - 1 an : 91 231 € ; 1 an et + : 293 675 €
- Reprise : - 1 an : 124 063 € ; 1 an et + : 370 032 €
- Croissance : - 1 an : 6 042 € ; 1 an et + : 8 464 €

Répartition des créances (hors prêts en immobilisations financières) :

- Créances de fonctionnement : 99 450 € (94 251 € au 31/12/2023)
- Dont 560 € d'intêts courus à recevoir sur dépôt à terme
- Créances du fonds de prêts : 781 € (3 811 € au 31/12/2023)

AUDIT EUREX SARL

Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes
Rattaché à la CRCC
Dauphiné-Savoie

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Notes sur le bilan

Produits à recevoir



	Montant
SUBVENTION FONCTIONNEMENT FSE SOLDE 2023	36 214
SUBVENTION FONCTIONNEMENT FSE 2024	46 136
SUBVENTION FONCTIONNEMENT REGION AURA SOLDE 2024-2025	9 141
COTISATIONS 2024	1 200
MECENATS 2024	1 500
FONDS INTERVENTION 2024	781
SUBVENTION BPI FRANCE 2024	4 700
INTERETS COURUS DAT 2024	560
Total	100 231

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	19 465	5 595	11 758	13 302
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total	19 465	5 595	11 758	13 302
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières		5 595	11 758	
Exceptionnelles				

La norme préconisée par le réseau Initiative France concernant la comptabilisation de la dépréciation pour risque de non recouvrement des prêts d'honneur a été appliquée à compter de l'établissement des comptes annuels 2015. La dépréciation est estimée de la manière suivante :

- Cessation d'activité ou liquidation judiciaire en cours : 100 % du solde net de garantie,
- Redressement judiciaire en cours : 100 % du solde net de garantie,
- Au-delà de 6 échéances non honorées : 75 % du solde net de garantie,
- Au-delà de 3 échéances non honorées : 50 % du solde net de garantie.

Sur le total des prêts en cours au 31 décembre 2024 de 893 507 €, 28 016 € font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 13 302 € soit 1,49 % de l'en-cours.

L'état des provisions pour dépréciation des prêts à l'actif du bilan se présente ainsi :

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Notes sur le bilan**

- Création : 2 036 € pour 3 prêts (8 659 € pour 9 prêts en 2023)
- Reprise : 11 266 € pour 8 prêts (10 806 € pour 9 prêts en 2023)

Fonds propres**Tableau de variation des fonds propres**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de re	812 050	-7 575	23 317		827 792
Fonds propres avec droit de re	253 934	-2 369	50 000		301 565
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	122 491	4 191			126 682
Excédent ou déficit de l'exercic	-5 752	5 752	8 851		8 851
Situation nette	1 182 722		82 168		1 264 890
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commo					
TOTAL	1 182 722		82 168		1 264 890

Le résultat de l'exercice est affecté de la manière suivante :

- Le résultat correspondant au compte analytique de fonctionnement est affecté en report à nouveau créditeur,
- Le résultat correspondant au compte analytique de prêts est affecté en provisions et pertes sur apports au prorata du solde des comptes des apports avec et sans droit de reprise à la clôture de chaque exercice ; avec une répartition par financeur pour les apports avec droit de reprise.

Détail des fonds propres au 31 décembre 2024 :

- Fonds propres de fonctionnement : 137 111 € (127 022 € au 31/12/2023)
- Fonds propres de prêts : 1 127 779 € (1 055 700 € au 31/12/2023)

Détail de la trésorerie au 31 décembre 2024 :

- Trésorerie de fonctionnement : 54 871 € (39 874 € au 31/12/2023)
- Trésorerie de prêts : 246 849 € (303 719 € au 31/12/2023)



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 17 266 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 452	3 452		
Dettes fiscales et sociales	656	656		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 977	3 977		
Produits constatés d'avance	9 181	9 181		
Total	17 266	17 266		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Répartition des dettes :

Dettes de fonctionnement : 17 210 € (7 443 € au 31/12/2023)
 Dettes de gestion du fonds de prêts : 56 € (0 € au 31/12/2023)

Charges à payer

	Montant
HONORAIRES NON PARVENUS	3 120
RECEPTION NON PARVENUE	48
LOGICIEL NON PARVENU	285
Total	3 452

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Notes sur le bilan**

Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
SUBVENTION FONCTIONNEMENT REGION AURA 20	9 141		
COTISATION MEMBRE 2025	40		
Total	9 181		



ASS INITIATIVE CHABLAIS**Notes sur le compte de résultat**

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2024
Cotisations statutaires	10 080
Autres produits annexes	
TOTAL	10 080



Comptabilisation des cotisations lors de l'appel de celles-ci aux collectivités et partenaires.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 244 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation	48 616	4 700	21 141			74 457
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissem						
						74 457

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Notes sur le compte de résultat**

Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		8 851
Fonds de prêts	1 577	
Part du résultat sur gestion conventionnée	1 577	
Part du résultat sur gestion libre		10 428

AUDIT EUREX SARL

Commissaire aux Comptes
 Inscrit sur la liste nationale
 des Commissaires aux Comptes
 Rattaché à la CRCC
 Dauphiné-Savoie

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Autres informations****Effectif**

Effectif moyen du personnel : 2 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		2	2	1
Employés	1	1	2	1
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	1	3	4	2

Sont mis à disposition par l'association L'Agence Economique du Chablais dans le cadre de la convention de coopération entre les deux associations une chargée de mission à temps plein et un chargé de mission à temps partiel, dédiés à l'animation de la plate-forme locale Initiative Chablais (faisant l'objet d'une refacturation entre les deux structures) ainsi qu'une assistance administrative chargée du back office de l'association Initiative Chablais (gestion des prélèvements bancaires, préparation des contrats de prêts, saisie comptable) pour 10 % de son temps de travail et la directrice pour 10 % de son temps de travail (instances associatives, demandes de subventions, dossiers de financements FSE et Région).

Les membres de l'association Initiative Chablais ne sont pas rémunérés.

AUDIT EUREX SARL

Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes
Rattaché à la CRCC
Dauphiné-Savoie

ASS INITIATIVE CHABLAIS**Autres informations****Engagements financiers****Engagements donnés**

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Prêts Reprise accordés en 2024 mais non encore décaissés au 31/12/2024 (7 prêts)	28 750
Prêts Création accordés en 2024 mais non encore décaissés au 31/12/2024 (3 prêts)	20 690
Autres engagements donnés	49 440
Total	49 440

AUDIT EUREX SARL

Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes
Rattaché à la CRCC
Dauphiné-Savoie

Parmi les 10 prêts accordés et non décaissés au 31/12/2024, 5 prêts n'étaient pas encore débloqués au 31/01/2025 pour un montant global de 20 000 €.

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	58 743	51 373
Prestations en nature	15 475	16 539
Dons en nature		
Total	74 218	67 912
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	5 591	9 773
Prestations	9 884	6 766
Personnel bénévole	58 743	51 374
Total	74 218	67 912

La valorisation des contributions volontaires en nature comprend les éléments suivants :

ASS INITIATIVE CHABLAIS

Autres informations

- Mise à disposition gratuite de locaux et de matériel par l'association l'Agence Economique du Chablais :
Evaluation à partir des charges réelles payées par l'association l'Agence Economique du Chablais au prorata des heures effectuées par les personnes mises à disposition de l'association Initiative Chablais par rapport au total annuel des heures travaillées par l'effectif salarié de l'association l'Agence Economique du Chablais.

- Mise à disposition de salariés par l'association l'Agence Economique du Chablais :
Evaluation à partir des salaires chargés (salaires bruts et charges patronales) de l'effectif affecté à l'association Initiative Chablais (une assistance administrative et la directrice pour 10 % de leur temps de travail).

- Mise à disposition gratuite de locaux par les collectivités locales ou des entreprises dans le cadre du conseil d'administration et de l'assemblée générale :
Evaluation par rapport au coût de location de ces salles communément pratiqué par les collectivités locales ou les entreprises.

- Bénévolat de chefs d'entreprise dans le cadre des parrainages et des membres dans le cadre des comités d'agrément.
La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 629 heures consacrées par les bénévoles à des comités d'agrément et de 64 heures au titre du parrainage.
La valorisation de ce bénévolat correspond au nombre d'heures multiplié par un taux moyen correspondant à un salaire brut de 4 500 € chargé à 45 % de charges patronales sur une moyenne de 1 575 heures travaillées par an (base 50 €/heure en 2010 revalorisée en fonction de l'évolution du SMIC soit 65,74 € en 2024).

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains ;
- aux feuilles de présences remplies lors des différents réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc.

Donations

Absence de legs et donations en cours à la clôture de l'exercice.

